

Pour les adhérents de la Mutuelle Générale de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, les montants de cotisations au titre du contrat MI-05 sont fixés comme suit pour l'année 2010 :

Capital minimum garanti : 1 000 euros

Capital maximum garanti : 5 000 euros

I - Montant de la cotisation viagère

Age de l'assuré à la date de la demande d'adhésion au contrat	Cotisation mensuelle par tranche de 100 euros
moins de 36 ans	0,08 €
de 36 ans à 40 ans	0,11 €
de 41 ans à 45 ans	0,13 €
de 46 ans à 50 ans	0,16 €
de 51 ans à 55 ans	0,19 €
de 56 ans à 60 ans	0,25 €
de 61 ans à 65 ans	0,30 €
de 66 ans à 70 ans	0,42 €
de 71 ans à 75 ans	0,55 €
de 76 ans à 79 ans	0,74 €

2 - Montant de la cotisation temporaire sur 10 ans

Age de l'assuré à la date de la demande d'adhésion au contrat	Cotisation mensuelle par tranche de 100 euros
moins de 36 ans	0,25 €
de 36 ans à 40 ans	0,27 €
de 41 ans à 45 ans	0,33 €
de 46 ans à 50 ans	0,37 €
de 51 ans à 55 ans	0,43 €
de 56 ans à 60 ans	0,49 €
de 61 ans à 65 ans	0,57 €
de 66 ans à 70 ans	0,65 €
de 71 ans à 75 ans	0,76 €
de 76 ans à 79 ans	0,90 €

3- Montant de la cotisation unique

Age de l'assuré à la date de la demande d'adhésion au contrat	Cotisation unique par tranche de 100 euros
moins de 36 ans	26,22 €
de 36 ans à 40 ans	29,95 €
de 41 ans à 45 ans	34,14 €
de 46 ans à 50 ans	38,77 €
de 51 ans à 55 ans	43,82 €
de 56 ans à 60 ans	49,21 €
de 61 ans à 65 ans	54,93 €
de 66 ans à 70 ans	60,87 €

